

BURKINA FASO

IV^E REPUBLIQUE

UNITE – PROGRES – JUSTICE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE
DU VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023**

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Madame Linda Gwladys KANDOLO**
Deuxième Secrétaire parlementaire
- **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**
Troisième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour : Présentation du rapport général sur les journées d'échanges avec les Forces vives des régions sur les réformes politiques, institutionnelles et administratives de la Transition.

La séance plénière du vendredi 22 septembre 2023 s'est ouverte à 09 heures 08 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 11
- absent non excusé : 01
- présents : 59
- procurations : 09
- votants : 68

2. Les annonces

Le compte rendu analytique de la séance plénière du mardi 19 septembre 2023, mis à la disposition des députés, a été adopté.

L'ordre du jour de la séance a été consacré à la présentation du rapport général sur les journées d'échanges avec les Forces vives des régions sur les réformes politiques, institutionnelles et administratives de la Transition.

A l'issue de la tenue de ces journées, un rapport général provisoire et un rapport de synthèse ont été élaborés par un comité de rédaction. Le Comité a été présidé par le député Jean Marie KOMBASSERE et avait pour rapporteur le député Issaka TAPSOBA.

3. La présentation de la synthèse du rapport sur les concertations régionales

Du rapport présenté par le député Issaka TAPSOBA, il ressort que les journées de concertations régionales sur les réformes politiques, institutionnelles et administratives de la Transition organisées par l'Assemblée législative de transition se sont déroulées du 10 au 12 juillet 2023 et ont concerné les Forces vives des treize régions du Burkina Faso. Elles font suite à celles organisées du 05 au 15 juin 2023 avec les forces vives des quarante-cinq provinces.

L'organisation de ces journées avait pour objectif global de créer un cadre d'échanges entre les députés et les représentants des forces vives de

chaque région autour desdites réformes en vue de recueillir leurs appréciations, leurs attentes, leurs suggestions sur de nouvelles réformes, ainsi que leurs recommandations.

En rappel, les réformes envisagées par le Gouvernement sont au nombre de vingt et une, parmi lesquelles, dix réformes politiques sur la démocratie et la bonne gouvernance et onze réformes administratives et institutionnelles sur la bonne gouvernance administrative, la modernisation de l'Etat et le renforcement de la décentralisation.

L'ensemble des soixante-onze députés ont pris part à ces journées de concertations qui ont permis la collecte d'informations auprès d'environ 1 300 participants au niveau des treize régions et 3 000 au niveau des quarante-cinq provinces.

Au cours des échanges, les différentes Forces vives ont eu des appréciations, exprimé des attentes, proposé de nouvelles réformes et formulé des recommandations dans le sens d'améliorer les réformes envisagées par le Gouvernement.

Au titre des appréciations

Chacune des vingt et une réformes envisagées par le Gouvernement a fait l'objet d'appréciation de la part des Forces vives des treize régions. Il ressort de ces appréciations que 61 à 100% des membres des Forces vives ont émis des avis favorables aux réformes envisagées.

Ainsi, le taux de légitimité de ces réformes se présente ainsi qu'il suit :

- institution d'un plafonnement des dépenses des campagnes électorales : 84,62% ;
- règlementation du financement privé des partis politiques : 92,31% ;
- révision du code électoral : 100% ;
- refonte du fichier électoral : 100% ;
- adoption d'une nouvelle Constitution : 84,6% ;
- relecture de la loi sur les libertés d'association : 84,6% ;
- renforcement de la supervision des activités politiques et associatives : 83,3% ;

- systématisation du recrutement par appel à candidatures des Directeurs généraux des entreprises et des établissements publics : 78% ;
- stabilisation du nombre et de la nomenclature des ministères dans une loi organique et, à terme, dans la Constitution : 84,6% ;
- détermination d'une orientation politique et stratégique en matière de coopération et au besoin, révision de certains accords internationaux : 61,54% ;
- finalisation du redécoupage administratif du territoire : 69,23% ;
- adoption de la loi portant statut des Chefs de circonscription administrative : 84,62% ;
- gestion efficace des ressources humaines de l'Administration publique : 69% ;
- dépolitisation de l'Administration publique et promotion du mérite : 92,31% ;
- modernisation et performance de l'Administration publique : 83,33% ;
- suppression des institutions non indispensables : 83,33% ;
- mise en place et déploiement de plateformes transversales : 76,92% ;
- renforcement de l'indépendance de la justice : 69,23% ;
- amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales : 91,66% ;
- réforme du code des collectivités territoriales : 92,31% ;
- réforme du dispositif de financement de la décentralisation : 92,31%.

Au titre des attentes exprimées par les Forces vives

Il s'agit principalement de :

- l'interdiction et la pénalisation de l'homosexualité ;
- l'interdiction de la création d'associations de défense des droits des lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) ;
- l'adoption d'une nouvelle Constitution qui tienne compte des réalités coutumières, culturelles et traditionnelles ;
- la révision du code électoral ;
- la limitation des départements ministériels ;
- la constitutionnalisation de la chefferie traditionnelle et coutumière en clarifiant son statut ;
- l'élection des maires au suffrage universel direct ;
- l'introduction des candidatures indépendantes aux élections municipales et législatives ;

- l'obligation pour le maire de résider dans la commune ;
- l'exigence d'un niveau d'études minimum pour occuper les fonctions de maire ou président de conseil régional (BEPC, BAC ou autres diplômes).

Les Forces vives ont par ailleurs proposé la suppression des institutions comme le Médiateur du Faso, le Conseil économique et social (CES) et le remplacer par un Sénat de sages, le tribunal militaire, la Haute cour de justice (HCJ) et reverser ses attributions à la justice pour en faire une juridiction de droit commun. En outre, il a été également proposé la suppression des départements et le transfert des ressources humaines et financières aux communes.

Au titre des propositions de nouvelles réformes

Les Forces vives ont proposé vingt-cinq nouvelles réformes suivies de recommandations regroupées en treize domaines que sont :

- l'action sociale, l'humanitaire, le genre et la cohésion sociale ;
- l'éducation ;
- le foncier ;
- l'agriculture et l'élevage ;
- l'environnement et les ressources naturelles ;
- la justice ;
- l'eau, l'hydraulique et l'assainissement ;
- l'économie et les finances ;
- les mines et les carrières ;
- la fonction publique ;
- la défense et la sécurité nationale ;
- la santé ;
- la politique.

A ce niveau les principales suggestions des Forces vives sont les suivantes :

- la relecture du Code des personnes et de la famille (CPF) pour corriger ses incompatibilités avec la société burkinabè, notamment l'interdiction de la dot et la non reconnaissance légale des mariages coutumier et religieux afin de sécuriser davantage les foyers et réduire les violences basées sur le genre ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de prise en charge et l'insertion socio-économique des Personnes déplacées internes ;

- l'adoption d'une loi portant liberté religieuse pour mieux encadrer les activités religieuses au Burkina Faso ;
- l'élaboration d'une charte de l'éducation ;
- la refonte du dispositif agraire et foncière ;
- la réforme des secteurs de l'agriculture et de l'élevage ;
- la révision du régime pénitentiaire ;
- la réforme de la gestion de l'eau, de l'hydraulique et de l'assainissement ;
- la réforme de la gouvernance bancaire et financière ;
- la relecture du code minier ;
- l'adoption d'une loi sur la responsabilité administrative de l'Etat, de ses démembrements et des agents publics de l'Etat ;
- la dépolitisation de l'Armée ;
- la réforme du système de santé ;
- la révision du régime juridique portant création des partis politiques.

Au terme des tournées de concertations, les députés ont formulé des recommandations, dont deux à l'adresse du Gouvernement et deux à l'endroit de l'Assemblée législative de transition. Ces recommandations sont les suivantes :

Recommandations à l'endroit du Gouvernement

Ce sont :

1. La prise en compte des attentes et préoccupations issues des tournées d'échanges avec les Forces vives dans la finalisation des projets de réformes.
2. L'identification et la mise en œuvre des réformes qui sont réalisables dans le temps restant imparti à la Transition.

Recommandations à l'endroit de l'Assemblée législative de transition

Il s'agit de :

1. La création, au sein de l'Assemblée législative de transition, de deux comités, dont un chargé du suivi de la mise en œuvre des conclusions des tournées régionales d'échanges et l'autre chargé des initiatives parlementaires en matière de réformes.

2. L'institution des concertations régionales d'échanges des députés avec les Forces vives afin d'améliorer la qualité de la production législative et d'assurer convenablement la redevabilité.

4. Le débat général

Le Président de l'Assemblée législative de transition a pris la parole pour préciser que les tournées dans les provinces et les régions avaient pour objectif de recueillir les préoccupations des forces vives.

Les interventions des députés ont, pour la grande majorité, consisté en des contributions visant à améliorer le rapport.

4.1. Les questions et les préoccupations de la plénière

Les préoccupations de la plénière ont essentiellement porté sur deux points qui sont :

- la notion de « Sénat de sages »,
- la signification de « l'action récursoire ».

4.2. Les réponses aux questions de la plénière

Dans sa réponse à la première question, le Président du comité de rédaction du rapport général, le député Jean Marie KOMBASSERE a indiqué le « Sénat de sages » est à l'image du Collège des sages. Il a relevé que c'est pour accorder plus de crédibilité et de sagesse à cette « Chambre » que la formulation « Sénat de sages » a été proposée.

Quant à la signification de « l'action récursoire », Excellence Monsieur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition, a affirmé que l'action récursoire est une action par laquelle une personne appelée à réparer un préjudice causé par une autre, se retourne contre cette dernière, c'est-à-dire contre la personne fautive. A titre illustratif, si un fonctionnaire, dans l'accomplissement de l'activité administrative cause un préjudice à un administré, l'Administration est obligée de se substituer à l'agent public pour réparer le préjudice causé à l'administré. C'est l'action de l'Administration de se retourner contre le fonctionnaire pour la réparation qui est dite « action récursoire ».

(A l'issu du débat, le Président de l'Assemblée législative de transition a annoncé que le rapport général des concertations régionales est adopté sous réserve de la prise en compte par le comité de rédaction des amendements formulés par la plénière).

5. Le vote

A l'issu de la présentation, les quatre recommandations ont été adoptées :

- à l'unanimité des 68 votants pour les deux recommandations adressées au Gouvernement ;
- la recommandation sur la création au sein de l'ALT de deux comités, a été adoptée à 02 voix contre, 02 abstentions et 64 voix pour ;
- la recommandation sur l'institution des concertations régionales d'échanges des députés avec les Forces vives a, elle aussi été adoptée par 67 voix pour et 01 abstention.

A la suite du vote, le Président de l'Assemblée législative de transition a remercié et traduit toute sa reconnaissance au comité de rédaction, ainsi qu'à tous ceux qui ont participé à la mise en œuvre ou qui ont aidé à formaliser le projet d'organiser des échanges avec les Forces vives. Il a tenu à remercier les Gouverneurs, les Hauts commissaires et les Préfets qui ont été, sous l'impulsion du ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la sécurité, les interlocuteurs pour échanger avec les Forces vives des régions.

Il a par ailleurs relevé que cet exercice d'échanges avec les Forces vives sur les réformes envisagées par le Gouvernement participe de la volonté de l'Assemblée législative de transition de légiférer autrement, en partant de la volonté du peuple, exprimée ici à travers les Forces vives des régions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition a ensuite signifié que le rapport finalisé sera transmis au Gouvernement pour que les recommandations formulées soient exploitées.

En ce qui concerne les recommandations adressées à l'Assemblée législative de transition, elles seront examinées et mises en application dans la mesure du possible. Cependant, a relevé le Président de l'Assemblée législative de transition, une des recommandations est déjà mise en application. Il s'agit de celle tendant à la mise en place d'un comité chargé

des initiatives parlementaires en matière des réformes. Le Président a annoncé la création du comité chargé des initiatives en termes de proposition de lois. En outre, il a fait cas d'une autre initiative qui va permettre de légiférer autrement. Il s'agit de la mise en place de la plateforme de législation collaborative qui va permettre notamment aux compatriotes de la diaspora de participer à l'œuvre législative.

Pour terminer, le Président a renouvelé ses remerciements à l'endroit des députés et du personnel administratif pour le travail abattu et a relevé qu'au regard de l'étendu des réformes et de la durée la Transition, toutes les réformes ne pourront pas être prises en charge, mais il existera un guide pour les régimes à venir qui pourront toujours s'en inspirer.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le mardi 26 septembre 2023 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen de trois projets de loi, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance a pris fin à 11 heures 38 minutes.

Ouagadougou, le 22 septembre 2023

Le Président



Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance



Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire